



Séance du mercredi 27 juillet 2011

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
18 juillet 2011

Date d'affichage

Objet de la délibération
*Direction générale des
services - Secrétariat de la
direction générale - Election
de nouveaux membres au
sein des commissions
municipales suite à la
nomination d'un nouvel
adjoint*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet deux mille onze, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

RAVINAL Danièle donne procuration à KASPERSKI Christophe,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
TREQUATTRINI Pascale donne procuration à GARRON André,
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à LE TINNIER Nathalie,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

CHAOUCHE Dalel

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents



Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Dans chaque première réunion, les commissions désignent un vice président qui peut les convoquer et le préside si le maire est absent ou empêché.

La vacance de poste du 2ème adjoint créée par une démission simultanée des fonctions d'adjoint au maire et du poste de conseiller municipal nécessite son remplacement dans certaines commissions.

Le règlement intérieur approuvé en conseil municipal du 18 septembre 2008 a fixé le nombre de membres des commissions outre le maire, à sept (7).

VU le règlement intérieur du conseil municipal modifié le 3 février 2011 ;

VU la délibération en date du 27 juillet 2011 portant l'installation d'un nouveau conseiller municipal ;

VU la délibération en date du 27 juillet 2011 portant nomination d'un adjoint au maire ;

CONSIDERANT la vacance de membres de certaines commissions municipales ;

CONSIDERANT que le principe de la représentation proportionnelle doit être respecté pour permettre l'expression pluraliste des élus ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

VOTE les commissions municipales à main levée,

POURVOIT aux vacances des membres des commissions municipales suivantes :

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, PETITE ENFANCE, HANDICAP ET ACCESSIBILITE :

Sont proposés :

- Thierry DUPONT,
- Marie-Pierre CAPELA,
- Michel LAUNAY,

Cette commission est maintenant composé comme suit ;

- Thierry DUPONT,
- Marie-Pierre CAPELA,
- Michel LAUNAY,
- Dalèle CHAOUICHE,
- Alexandra DELGADO,
- Nathalie LETINNIER,
- Marie-Paule FOREST.

et désignera son vice-président dès sa prochaine réunion.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE :

Est proposée :

- Marie-Pierre CAPELA,

Cette commission est maintenant composé comme suit ;

- Michèle ARNAUDO, vice-présidente
- Catherine RIGAUD,
- Yasmine BOTA,
- Marie-Pierre CAPELA,
- Evelyne VALLE,
- Nathalie LETINNIER,
- Elisabeth CHASTAIGNET.

Ces désignations sont valables pour la durée restante du mandat en cours.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29

